



Programme 2002

Projet n°05.08

Date limite de réception des réponses : 25 septembre 2002

Titre :

**Devenir des terres polluées, excavées et éliminées hors site.
Etat des réglementations et des conditions d'application sur le terrain dans
divers pays européens.**

Objectifs :

Cette étude fournira un éclairage sur les pratiques de divers pays européens en matière d'élimination/valorisation hors site des terres polluées.

Les pays concernés par cette étude sont :

- la France ;
- les Pays-Bas ;
- l'Allemagne ;
- la Suède ;
- la Belgique (Flandres, Wallonie et Bruxelles);
- l'Italie.

Les filières d'élimination concernées sont :

- les mises en décharge de divers types
- les valorisations « matière » (remblais, couvertures de sites, ...) de divers types.

Contenu de l'étude/Programme de travail :

L'étude sera divisée en deux phases :

- une première phase sur l'état de la réglementation ;
- et une seconde phase sur les pratiques sur le terrain.

Phase 1 - Situation réglementaire

La présentation des réglementations en vigueur dans chacun des pays étudiés précisera :

- les divers types existants de décharge ou de valorisation «matière» possibles;
- le « statut » des terres polluées (déchets - non déchets - dangereux - non dangereux - inertes) ;
- les modalités prévues par les divers textes relatifs aux terres polluées ;
- les modalités prévues par les divers textes relatifs aux possibilités d'évacuation de terres polluées hors site
- les modalités prévues par les divers textes relatifs aux filières d'élimination ou de valorisation «matière»;
- les modalités de séparation/échantillonnage des lots terres excavées (par camion, par zones du site, etc.) ;
- les substances et les indicateurs :
 - . les valeurs seuils fixées pour considérer des terres comme « polluées »,
 - . les valeurs seuils fixées pour l'évacuation hors site,
 - . les valeurs seuils fixées pour l'admission dans les filières d'élimination ou de valorisation «matière»,
 - . les critères et les méthodes utilisés pour fixer ces seuils ;
- la répartition des responsabilités pour l'application de ces réglementations :
 - . les organismes fixant les valeurs seuils,
 - . les organismes effectuant les contrôles,
 - . les organismes intervenant en cas de non respect de la réglementation.

Phase 2 - Modes d'application sur le terrain

L'analyse précisera :

- les modalités d'intervention des autorités chargées de contrôler le respect des réglementations ;
- les pratiques des industriels de l'élimination ou de la valorisation «matière» (modalités complémentaires à celles prévues par la réglementation) ;
- les indicateurs utilisés par les filières d'élimination ou de valorisation «matière» pour les terres polluées ;
- les modes d'intervention en cas de non respect de la réglementation.
- les filières les plus utilisées (pourcentages approximatifs).

Durée de l'étude :

12 mois

Cadre budgétaire :

25 000 euros

Remarques :

Des variantes au cahier des charges peuvent être proposées sous réserve d'une argumentation et d'un respect du cadre budgétaire.